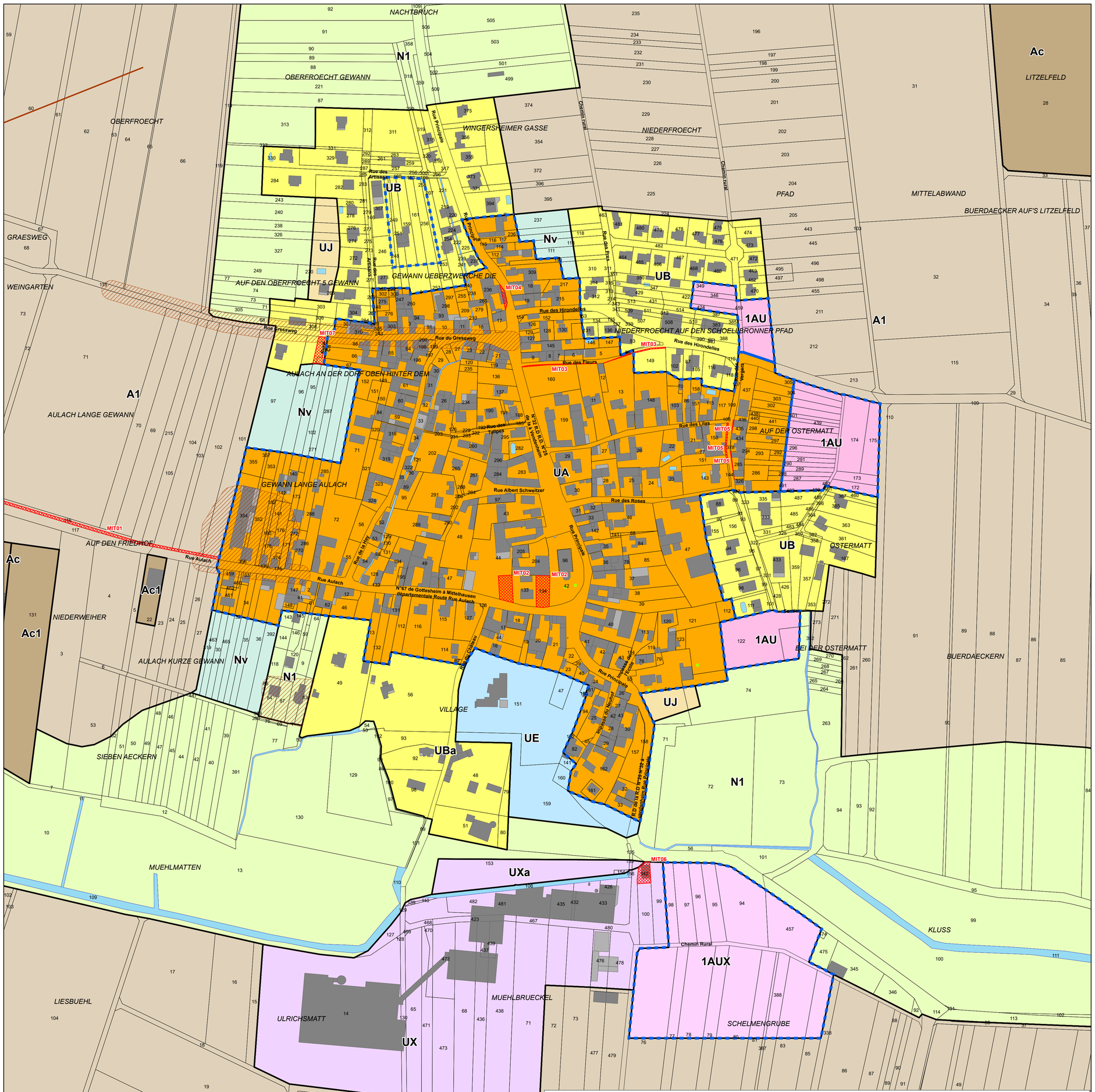

arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

ligne de crête

risque de coulée d'eau boueuse

emplacement réservé

secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ER	Vocation	Bénéficiaire
MIT01	Création de chemin piéton (2.5 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT02	Extension de la mairie et création d'aire de stationnement	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT03	Elargissement de voie (rue des Fleurs)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT04	Elargissement de voie (rue Principale)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT05	Elargissement de voie (rue des Vergers)	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT06	Aménagement de carrefour	Commune de Wingersheim les 4 bans
MIT07	Création de voirie	Commune de Wingersheim les 4 bans

maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de Wingersheim les Quatre Bans

Mittelhausen

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
M. Bernard Freund, le Président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN HOCHFELDEN 67270

conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES

1:2 000